

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Secrétaire de séance : BERNE Martine

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 20 JUIN 2019**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 20 juin 2019.

**NOUVELLE ECOLE : Lot n°6 : Ossatures Métalliques – Métallerie**  
**Avenant n°1 au marché**

Cet avenant concerne le lot n°6 : Ossatures Métalliques – Métallerie attribué à l'entreprise Lignon Métal. Il prend en compte la sous-traitance de la fourniture des portes extérieures par l'entreprise Malerba. Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant n°1 du lot n°6 : Ossatures Métalliques – Métallerie.

**NOUVELLE ECOLE : Contrôle Technique de structure**  
**Avenant n°1 au contrat**

Afin de pouvoir réaliser le projet du restaurant scolaire et des 3 ateliers d'artisanat dans l'ancien bâtiment industriel, il est nécessaire d'établir un avenant n°1 au contrat initial avec Alpes Contrôles, le bureau d'études chargé du contrôle technique de construction. Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant n°1 concernant les missions de contrôle technique de construction.

**RESTAURANT SCOLAIRE : Approbation choix du bureau chargé de la coordination SPS**

Le conseil municipal à l'unanimité confie au bureau Alpes Contrôles la mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS).

**RESTAURANT SCOLAIRE : Approbation devis mur de soutènement pour Accessibilité**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les travaux de réhausse d'un mur de soutènement pour pouvoir créer la rampe d'accès Personne à Mobilité Réduite afin de permettre l'accessibilité au futur restaurant scolaire.
- approuve le devis de l'entreprise RIVORY Maçonnerie.

**TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2019-2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- porte le prix du repas à 3,60 €.
  - porte la participation financière pour le réchauffage des repas des enfants allergiques munis d'un certificat médical à 1,15 € par jour et par famille.
- Soit une augmentation de 1,5%.

**TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EN PERISCOLAIRE ANNEE 2019-2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs, soit une augmentation de 1% :

QUOTIENT FAMILIAL	Ponctuel Euros	Une semaine à l'avance Euros
A partir de 499	0.85	0.71
De 500 à 999	1.16	1.00
De 1000 et +	1.35	1.14

## QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- informe que le SIPG propose une mutualisation de la mise en place du Règlement général de Protection des données (RGPD).
- informe que le préjudice de l'incendie d'août 2015 dans le bourg a été validé par le Tribunal.
- fait part d'une demande de recours gracieux concernant un permis de construire délivré par la commune.
- informe que les routes de la commune seront totalement remises en état par le Département, une fois les travaux d'enfouissement des lignes électriques terminés.
- informe que l'association Semelles d'Asile fait une marche étape à Doizieux le 26/07/19.

M. ALBERT informe de l'avancement des différents groupes de travail concernant la mise en place du RPI.

Mme PAWELAK :

- fait le bilan de la soirée Cabaret des Mots qui a eu lieu le 29/06/19.
- informe de la préparation de l'inauguration de la nouvelle école.

M. PONCET :

- fait le point sur l'avancement des travaux de la nouvelle école.
- fait le point sur la vente du bâtiment de l'ancienne école.
- informe que les travaux de dissimulation des réseaux secs et humides à St Just doivent démarrer au printemps 2020.
- fait le compte-rendu d'une réunion sur l'eau potable avec SEM en date du 04/07/19.